

HONORAIRES 2019

CABINET CHANDEAU

S.A.R.L. Agence de l'Aunis

Au 10 Février 2019

I. - VENTE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION / A USAGE PROFESSIONNEL / TERRAIN

Honoraires de négociation maximum

à la charge de l'ACQUEREUR :

pour un prix de vente de :

0 € et 49.999 €	Forfait de 4.000,00 € TTC
50.000 € et 64.999 €	Forfait de 5.000,00 € TTC
65.000 € et 79.999 €	Forfait de 6.000,00 € TTC
80.000 € et 99.999 €	Forfait de 7.000,00 € TTC
100.000 € et 129.999 €	Forfait de 8.000,00 € TTC
130.000 € et 164.999 €	Forfait de 9.000,00 € TTC
164.999 € et 199.999 €	Forfait de 10.000,00 € TTC
200.001 € et 359.999 €	5 % TTC
360.000 € et 599.999 €	4,5 % TTC
600.000 € et plus	4 % TTC

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

Les honoraires de négociation à la charge de l'ACQUEREUR sont arrondis à 0 € ou 500 € inférieurs

II. - VENTE DE TOUS AUTRES IMMEUBLES

Programme neuf. Murs Commerciaux.

Honoraires à la charge du VENDEUR.

Honoraires de négociation maximum : 8 % TTC

Honoraires de négociation minimum : 4.000 € TTC

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »
« La délivrance d'une note est obligatoire »

III. - LOCATION D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

LOCATION EN VIDE : Loi du 6 Juillet 1989

LOCATION EN MEUBLE OU DE DROIT COMMUN

A - Honoraires pour la visite, la constitution du dossier du locataire, la rédaction du bail :

12,00 % TTC du loyer annuel partagés pour moitié à la charge du bailleur et pour moitié à la charge du locataire (article 5 de la loi du 6 juillet 1989).

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

B - Honoraires d'état des lieux :

Studio 170,00 € TTC

Type 2 205,00 € TTC

Type 3 245,00 € TTC

Type 4 280,00 € TTC

Type 5 320,00 € TTC

Type 6 et plus 370,00 € TTC

partagés pour moitié à la charge du bailleur et pour moitié à la charge du locataire (article 5 de la loi du 6 juillet 1989).

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

C - Entremise à la charge du bailleur :

Honoraires maximum de 90,00 € TTC.

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

A, B relèvent du décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014 sur le plafonnement des honoraires en zone tendue et en zone non tendue.

IV. - LOCATION DE GARAGE / STATIONNEMENT

Honoraires de négociation / rédaction de bail : 130,00 € TTC à la charge du preneur.

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

V. - AUTRES PRESTATIONS

Renouvellement d'un bail d'habitation vide, meublé et de droit commun : Forfait de 300,00 € TTC

Avenant au bail d'habitation vide, meublé et de droit commun : Forfait de 200,00 € TTC

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

VI. - LOCATION D'IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires de négociation maximum 15,00 % du loyer annuel H.T.
Honoraires de négociation minimum : 1.000 € H.T.

Rédaction d'un bail commercial / professionnel : 900,00 € H.T.

Renouvellement d'un bail commercial / professionnel : 600,00 € H.T.

Avenant au bail commercial / professionnel : 250,00 € H.T.

Etat des lieux local <50m² : 200,00 € HT

entre 50 m² et 100 m² : 280,00 € HT

supérieur à 100 m² : 370,00 € HT

T.V.A. non comprise, au taux légal en vigueur (20,00 %)

VII. - CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIONS DE BAUX COMMERCIAUX

Honoraires de négociation maximum : 10,00 % H.T. du prix de la cession H.T.

Honoraires de négociation minimum : 1.000 € H.T.

T.V.A. non comprise, au taux légal en vigueur (20,00 %)

VIII. - GESTION D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraire de gestion complète dont le pourcentage est appliqué sur les encaissements :

Loyer jusqu'à 310,00 € 9,60% TTC.

Loyer entre 310,01 € et 465,00 € 9,00% TTC.

Loyer entre 465,01 € et 620,00 € 8,40% TTC.

Loyer entre 620,01 € et 930,00 € 7,80% TTC.

Loyer entre 930,01 € et 1240,00 € 7,20% TTC.

Loyer de 1240,01 € et plus 6,60% TTC.

Garantie des loyers, charges et taxes impayés et/ou

détériorations immobilières : 3,10 % TTC sur les encaissements.

Frais administratif/lot/mois : 3,84 € TTC

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

IX. - PRESTATIONS DIVERSES

Envoi appel de loyer commercial : 2,50 € TTC

Vacation pour toutes prestations particulières (diagnostics, mises aux normes, assemblées générales, travaux, expertises, procédures, traitement des sinistres, etc ...) : 89,66 € TTC / Heure

Vacation pour travaux et menues réparations locatives, travaux de secrétariat : 57,34 € TTC / Heure

Frais de dossier diagnostic / mise aux normes : 30,00 € TTC

(Amiante, Plomb, DPE, Parasitaire, Mesurages, Gaz, Electricité, Incendie, etc ...)

Frais de gestion police assurance (CGIA, ...) : 12,00 € TTC/ an

T.V.A. comprise, au taux légal en vigueur (20%).

